



**SAINTE-JULIE**

---

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS 1101-81 et 1101-83

#### Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019, adoptait les règlements suivants :

- *Règlement 1101-81 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;*
- *Règlement 1101-83 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, pour préciser certaines dispositions applicables à l'affichage mural.*

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a délivré les certificats de conformité en date du 31 janvier 2019.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 31 janvier 2019 et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 7 février 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate